



*L'an deux mille neuf, le six octobre, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le quinze octobre à vingt heures trente, à la salle polyvalente.*

## **RESUME DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

**PRESENTS** : MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, ARNOULT, GUILLARD, MOURRY, GUIGNAUDEAU, LOPEZ, ROUSSEAU, BUFFETEAU, Mmes GUIMAS, PAILLER, DURAND, LABECA-BENFELE.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**ABSENTS EXCUSES** : M. COCHEREAU donnant pouvoir à M. LOPEZ,  
Melle HAMELIN donnant pouvoir à M. GUIGNAUDEAU,  
M. PERIBOIS donnant pouvoir à Mme DURAND.

**Madame PAILLER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT.**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

### **2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

⇒ Espace urbain - bâtiments communaux – habitat.

Jacques ARNOULT informe l'assemblée que la commission s'est réunie le 14 octobre 2009. Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- Logements Place Ludovic VENEAU  
La gestion des six logements Place Ludovic VENEAU dont 4 sont occupés est lourde pour la structure communale. Une estimation du bien sera établie afin de poursuivre la réflexion de la commission sur le devenir de cet immeuble.
- Réfection de la toiture du bâtiment de la mairie  
Les travaux débiteront la semaine prochaine.
- Le revêtement des ateliers municipaux  
Les travaux sont en cours.
- Réhabilitation de la gare  
L'architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable. Le permis de construire est actuellement en instruction à la DDE et devra être réceptionné en mairie courant de la semaine prochaine. Touraine Logement devrait commencer les travaux à la mi-décembre pour les achever durant le mois de juin 2010.

⇒ Espace rural – voirie.

Michel HUARD précise qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission mais les membres ont suivi les réunions de chantiers.

- Acheminement piétonnier avenue du Huit Mai 1945  
Lors de la réception des travaux, qui a eu lieu le lundi 5 octobre 2009, des réserves ont été émises notamment sur la qualité de la terre végétale, le nettoyage des accodrains et la plantation des massifs.
- Programme des travaux de voirie 2009  
Les travaux sont terminés. La réception du chantier se tiendra vendredi 16 octobre à 11h. Les membres de la commission y sont conviés.
- Aménagement sécuritaire avenue du Huit Mai 1945

Les travaux vont débiter ; la première réunion de chantier aura lieu mardi 27 octobre à 9h30 Place du Champ de Foire.

- Création de l'éclairage public Impasse des Ecoles  
Les demandes de subventions ont été adressées au Conseil Général et au SIEIL. Nous attendons leur notification avant de débiter les travaux.
- Faisabilité du réseau assainissement  
L'étude de faisabilité du réseau d'assainissement collectif de la Route de Descartes a été confiée à SAFEGE. Douze habitations sont concernées.
- Extension du réseau assainissement  
La Commune s'est engagée à réaliser l'extension du réseau d'assainissement collectif au lieu dit La Chapellerie, rue Cantalejo, (4 PASS-FONCIER y sont financés) afin que la DDE puisse valider les deux permis de construire qui ont été déposés. C'est SAFEGE qui a été désigné comme maître d'œuvre de cette opération.

⇒ Vie associative – sports - culture.

Gérard VOISIN informe l'assemblée des dossiers en-cours :

- Marché des saveurs locales  
La deuxième édition du marché des saveurs locales a été une réussite. Il y avait plus de marchands et beaucoup de monde. Tous les marchands présents ont été satisfaits et ont confirmé leur participation au prochain marché du samedi.
- Restauration du tableau "la Communion"  
Il y a un désaccord entre le Conseil Général et la DRAC relatif au cofinancement du surcoût de la restauration du tableau. Pour le moment, les travaux de restauration sont à l'arrêt en attendant la décision des cofinanceurs.
- Foyer rural  
L'installation de l'écran géant et du vidéoprojecteur a pris du retard en raison du matériel qui est arrivé endommagé au Foyer Rural. Nous attendons l'échange.
- La laiterie de Ligueil  
La journée de mémoire de la laiterie est fixée au samedi 24 octobre 2009. A cette occasion, une exposition est organisée le même jour à la salle polyvalente avec des documents d'époque confiés par des anciens employés et des historiens amateurs.
- Conférence  
Le cycle des conférences redémarre à compter du vendredi 23 octobre 2009. La première conférence de la saison sera sur le thème du cancer : Jérôme GUILLARD présentera le débat en compagnie du conférencier Docteur VIGUIER, médecin coordinateur du Centre de Dépistage des Cancers de Tours.
- Terrain multisports  
Les travaux ont débiter cette semaine.
- Eclairage du terrain de football  
Grâce à la dérogation relative à l'attribution de la subvention du Conseil Général les travaux seront financés à hauteur d'environ 75 %. Ils débiteront avant la fin de l'année.  
Monsieur le Maire se propose d'organiser une rencontre avec les dirigeants de l'association de football afin de discuter des nouvelles possibilités du stade.

### 3. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire explique que la charge de travail réparti entre lui et cinq adjoints doit maintenant être redéployée sur lui et 4 adjoints. Cette répartition des tâches conduira à une nouvelle distribution des délégations afin que les partenaires puissent identifier les interlocuteurs : par exemple désigner un élu référent pour l'école publique du premier degré. C'est le rôle du maire d'orchestrer les tâches de chaque adjoint en fonction de leur disponibilité.

Pour rester dans l'enveloppe globale des indemnités des élus votés en avril 2008, il est proposé aux membres du Conseil de voter la modification des taux de rémunération du maire et des 4 adjoints de la façon suivante :

Elus	Taux maximal en % de l'indice 1015	Taux voté en avril 2008 en % de l'indice 1015	Taux proposé en % de l'indice 1015
<b>Maire</b>	43	38,75	<b>40,75</b>
<b>Adjoint</b>	16,5	12	<b>14,5</b>

Cette modification prend en compte la surcharge de travail due à la suppression du poste de 5<sup>ème</sup> adjoint.

Marc LOPEZ s'indigne que la réévaluation des indemnités des élus ait lieu dans un contexte économique difficile : mais je constate que ce n'est pas le cas pour tout le monde. C'est pourquoi l'ensemble du groupe de l'opposition s'abstient de voter.

Monsieur le Maire estime que chaque élu fait son travail consciencieusement et que cette réévaluation n'est pas une charge supplémentaire au budget car elle ne dépasse pas le taux de l'enveloppe attribuée lors de la séance de conseil en avril 2008. Il explique que le poste du 5<sup>ème</sup> adjoint avait été financé par la diminution du taux des indemnités du maire et des 4 adjoints.

#### **Après en avoir débattu, le Conseil Municipal**

**FIXE** les indemnités des élus comme suit :

- Indemnité du Maire à 40,75 % de l'indice 1015 *sans majoration pour chef-lieu de canton*,
- Indemnité d'Adjoints à 14,5 % de l'indice 1015,

**DIT** que le nouveau taux d'indemnités rentrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009,

**ADOpte** la modification des indemnités des élus présentée ci-dessus par 8 voix POUR, 1 voix NUL et 8 ABSTENTION.

#### **4. AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ADMR DE LIGUEIL.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de location avait été signée le 12 avril 2006 avec l'association ADMR de Ligueil pour les bureaux situés 11 rue du Paradis.

Il explique qu'actuellement les activités de l'ADMR se développent et que la salle de réunion attenante est nécessaire à l'activité de l'association (23 aides à domicile et 80 personnes aidées). Il est proposé pour tenir compte de cette évolution d'établir un avenant afin de modifier la convention de location initiale de la façon suivante :

##### **ARTICLE 1**

La location comprend ***une entrée, une salle d'accueil de 12,48 m<sup>2</sup>, un bureau de 9,14 m<sup>2</sup>, une salle de réunion de 30 m<sup>2</sup> et une salle d'archives et des sanitaires.***

La Commune de Ligueil se réserve toutefois la possibilité d'utiliser la salle de réunion en cas de nécessité à charge de prévenir l'association ADMR, 72 heures à l'avance.

##### **ARTICLE 2**

Les locaux présentement loués sont destinés à constituer les bureaux de l'ADMR afin qu'elle y exerce ses activités.

Pascal ROUSSEAU précise que l'association jouira de la salle de réunion mais la Commune s'en réserve l'utilisation en cas de besoin. Cette salle est affectée au besoin de l'ADMR mais en aucun cas elle ne doit être utilisée comme un lieu de stockage permanent. L'assemblée délibérante acquiesce à l'unanimité. Monsieur le Maire poursuit en rappelant que ses bureaux sont utilisés par l'association pour former ses agents et informer ses adhérents ; les locaux ne sont pas destinés à devenir un vestiaire permanent.

Michel GUIGNAUDEAU souligne que ce droit de réserve s'applique aussi bien dans l'intérêt de la Commune que des associations.

Marie-Laure DURAND pense qu'il n'est pas nécessaire de changer la rédaction du 2<sup>ème</sup> article afin d'éviter toute ambiguïté sur les activités exercées par l'association dans les locaux du 11 rue du Paradis.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTÉ** les modifications de la convention de location des locaux communaux situés 11 rue du Paradis :

##### **ARTICLE 1**

La location comprend ***une entrée, une salle d'accueil de 12,48 m<sup>2</sup>, un bureau de 9,14 m<sup>2</sup>, une salle de réunion de 30 m<sup>2</sup> et une salle d'archives et des sanitaires.***

**La Commune de Ligueil se réserve toutefois la possibilité d'utiliser la salle de réunion en cas de nécessité à charge de prévenir l'association ADMR, 72 heures à l'avance.**

##### **ARTICLE 2**

**Les locaux présentement loués sont destinés à constituer les bureaux de l'ADMR afin qu'elle y exerce ses activités.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

#### **5. LOTISSEMENT DE "LA BONNE DAME" : CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF ET LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle que TOURAINE LOGEMENT, maître d'ouvrage, construit sept logements locatifs au lieu dit "La Bonne Dame". Il poursuit en expliquant que la construction de ces nouveaux logements nécessite l'extension du réseau électrique. Pour réaliser cette extension, ERDF doit relier le poste de transformation situé au lieu dit "La

Reunière" au futur poste qui sera situé au lieu dit "La Bonne Dame" en traversant le domaine public des parcelles n° 1518, 1517 et 1510. L'extension du réseau permettra de desservir les parcelles du lieu dit "La Bonne Dame".

Jacques ARNOULT précise que France Télécom aura la possibilité d'utiliser la tranchée ouverte par ERDF pour l'extension du réseau électrique pour y introduire les câbles téléphoniques. Ainsi, une convention sera établie entre ERDF et France Télécom à cet effet.

Michel HUARD souligne que les travaux d'enrobé prévus cette année chemin de Reunière ont été repoussés, ils seront réalisés l'année prochaine après l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique.

**Après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention de servitudes entre ERDF et la Commune pour l'emprise, de 0,30 m de large pour une canalisation souterraine sur une longueur de 125 m reliant le poste de transformation électrique du lieu dit "La Reunière" à la voie nouvelle dénommée Nentershausen au lieu dit "La Bonne Dame",

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **6. AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE.**

Monsieur le Maire explique qu'un grand nombre de familles a reçu des chèques emplois services de l'Etat. Ces chèques peuvent être utilisés notamment pour le paiement des garderies périscolaires et de l'accueil de loisirs. Afin de pouvoir encaisser ce type de règlement, la Commune doit s'affilier à un centre de remboursement.

Il expose aux membres du Conseil les conditions générales d'affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU).

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de s'affilier au **Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) sis 155 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET,**

**DIT QUE**

- les chèques emplois services seront acceptés pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),
- le remboursement des chèques emplois services universels préfinancés est fixé à 21 jours,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

## **7. BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT" DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

Monsieur le Maire présente la décision modificative avec les virements de crédits, comme suit, en précisant les différents travaux d'extension de réseau d'assainissement :

OPERATION	COMPTE	ALLOUE	MODIFICATION	VOTE
920 - FAISABILITE EXTENSION DU RESEAU ROUTE DE DESCARTES	203	0 €	+ 3.110 €	3.110 €
921 - EXTENSION DU RESEAU RUE DE CANTALEJO	2315	0 €	+ 3.900 €	3.900 €
008 - EXTENSION DU RESEAU LA BONNE DAME (CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS)	2315	0 €	+ 8.501 €	8.501 €
014 - EXTENSION ET REFECTION DE RESEAUX	2315	51.554,19 €	- 15.511 €	36.043,19 €

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**VU** la délibération n° 49/09 en date du 18 mars 2009 approuvant le budget primitif Assainissement au titre de l'année 2009,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des virements de crédits afin d'honorer des travaux d'extension de réseau,

**A l'unanimité, le Conseil Municipal**

**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

## **8. ONZE REGISTRES ANTERIEURS A 1792 : PROJET DE RESTAURATION ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

Gérard VOISIN fait remarquer à l'assemblée que la Commune a entrepris de restaurer les registres d'état-civil datant de 1595 à 1902. A ce jour, vingt quatre ont été restaurés dont quatre cette année. Il les informe que le Département

subventionne à hauteur de 40 % la restauration de registres d'état-civil antérieurs à 1792. La Commune possède onze registres dans ce cas. Ce sont les suivants :

- ✓ Baptêmes de 1595 à 1604, de 1605 à 1608, de 1608 à 1616, de 1616 à 1627, de 1627 à 1638, de 1638 à 1647, de 1648 à 1658 (1662) et de 1658 à 1671,
- ✓ Décès de 1642 à 1670,
- ✓ Mariages de 1624 à 1627, de 1642 à 1668.

Le coût pour cette restauration, selon le devis de la société la Reliure du Limousin, s'élève à **mille six cent quatre vingt seize euros et cinquante centimes hors taxe (1.696,50 € HT)**, soit un montant toutes taxes comprises de 2.029,02 euros. Le financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

Maître d'ouvrage	Co-financier
<b>Commune de Ligueil</b>	<b>Conseil Général</b>
<b>1.017,90 euros</b>	<b>678,60 euros</b>
<b>60 %</b>	<b>40 %</b>

*Montant hors taxe.*

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal**

**APPROUVE** le projet de restauration des onze registres désignés ci-dessus pour un montant de **mille six cent quatre vingt seize euros et cinquante centimes hors taxe (1.696,50 € HT)** selon le devis de la société la Reliure du Limousin,  
**ARRETE** les modalités de financement prévisionnel présenté ci-dessus,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général,  
**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2010,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### **9. VENTE D'UN LOT DE GRILLAGE A MOUTON.**

Jacques ARNOULT explique que le grillage à mouton retrouvé (4 rouleaux entiers) dans l'ancienne gare était utilisé pour parquer le bétail lors des comices agricoles. Aujourd'hui la commune n'a plus l'usage de ce matériel. Il propose de le mettre en vente en un seul lot.

#### **A l'unanimité, le Conseil Municipal**

**APPROUVE** la mise en vente en un lot composé de 4 rouleaux de grillage à mouton,  
**FIXE** le prix de vente du lot à deux cents euros (200 €),  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

#### **10. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.**

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide **de ne pas exercer son droit de préemption urbain** sur les immeubles suivants :

- ⇒ "La Chapellerie" section F n° 930 d'une superficie de 312 m<sup>2</sup>,
- ⇒ "La Chapellerie" section F n° 936 d'une superficie de 3.499 m<sup>2</sup>,
- ⇒ "La Chapellerie" section ZX n° 40 d'une superficie de 13.724 m<sup>2</sup>,
- ⇒ "19 Place du Champ de Foire" section D n° 1659 d'une superficie de 182m<sup>2</sup>.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h55.*

**La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 19 novembre 2009.**

*Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2009 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Bon pour affichage  
Ligueil, le 22 octobre 2009*

**Le Maire,**

**Christian GRELLET**